



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Cahors

MAIRIE DE CIEURAC

PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2020

Sous la présidence du Maire Guy PEYRUS

La séance est ouverte à 20h 30

Est nommée secrétaire de séance : Anne-Marie Cadart

Présents : Guy PEYRUS, Anne-Marie CADART, Martine GALTIE, Jérôme DENOUE, Florence ALAUX, Elisabeth CUBAYNES, Jean-Claude CUBAYNES, Gisèle GAUTIE, Didier MARABELLE, Pascal MAUGER, Nathalie PALLAS, Frédéric VERGNE, Mathieu VERGNE

*Excusés : Jordan HAMADA, procuration à Jérôme DENOUE
Georges TRIZIS*

Nombre de votants 14

*Lecture par Anne-Marie CADART du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2020
Le PV est adopté à l'unanimité.*

1. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE LIEU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rappelle que les conseils municipaux se réunissent habituellement dans une salle dédiée de la mairie de chaque commune. Selon l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal « peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ». La jurisprudence administrative a admis que les circonstances exceptionnelles pouvaient prétendre de déroger à ce principe.

Vu le nombre de conseillers : 15, il est nécessaire de réunir le conseil municipal dans la salle polyvalente et non plus dans la salle de la mairie devenue trop petite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

2. ÉLECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal intervenu à l'issue du scrutin du 15 mars 2020, il convient de renouveler et procéder à l'élection des membres des diverses commissions communales, à savoir :

Affaires scolaires :

Titulaires : Guy PEYRUS, Anne-Marie CADART (rapporteur), Martine GALTIE, Florence ALAUX

Suppléants : Jordan HAMADA, Mathieu vergne

Urbanisme, PLUI :

Titulaires : Guy PEYRUS (rapporteur), Anne-Marie CADART, Jérôme DENOUE, Georges TRIZIS

Suppléants : Martine GALTIE, Frédéric VERGNE, Florence ALAUX

Voirie, sécurité routière :

Titulaires : Jérôme DENOUE (rapporteur), Mathieu VERGNE, Frédéric VERGNE, Florence ALAUX

Suppléants : Didier MARABELLE, Pascal MAUGER, Jordan HAMADA

Finances :

Titulaires : Guy PEYRUS (rapporteur) , Anne-Marie CADART, Martine GALTIE, Jérôme DENOUE, Elisabeth CUBAYNES, Didier MARABELLE

Bâtiments communaux, église, cimetière :

Titulaires : Guy PEYRUS, Jérôme DENOUE (rapporteur) Anne-Marie CADART, Georges TRIZIS, Pascal MAUGER,

Suppléants : Martine GALTIE, Jean-Claude CUBAYNES, Elisabeth CUBAYNES, Mathieu VERGNE

Affaires sociales, services à la population :

Titulaires : Guy PEYRUS, Anne-Marie CADART (rapporteur), Martine GALTIE, Jérôme DENOUE

Communication, participation citoyenne, lien social :

Titulaires : Guy PEYRUS (rapporteur), Anne-Marie CADART, Martine GALTIE, Mathieu VERGNE et tous les membres du conseil municipal.

Patrimoine :

Titulaires : Mathieu VERGNE (rapporteur), Anne-Marie CADART, Elisabeth CUBAYNES, Florence ALAUX

Suppléants : Martine GALTIE, Jordan HAMADA, Pascal MAUGER, Jean-Claude CUBAYNES

Culture et festivités :

Titulaires : Florence ALAUX (rapporteur), Elisabeth CUBAYNES, Jérôme DENOUE, Jordan HAMADA, Didier MARABELLE, Georges TRIZIS

Commission d'appels d'offres :

Titulaires : Guy PEYRUS (rapporteur), Anne-Marie CADART, Didier MARABELLE, Mathieu VERGNE

Suppléants : Jérôme DENOUE, Jean-Claude CUBAYNES, Pascal MAUGER, Martine GALTIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

3. DÉLIBÉRATION POUR LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article 1.2123-12 du code général des collectivités territoriales et notamment qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation,

- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les frais de déplacement de séjour d'enseignement donnent droit à un remboursement. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

4. DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Le maire rappelle qu'en application de l'article 279 du code des Marchés Publics, une commission d'appels d'offres et d'adjudication doit être créée à chaque renouvellement de mandat.

Elle comprend, le maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal.

Le maire propose comme délégués :

Titulaires : Anne-Marie CADART, Didier MARABELLE, Mathieu VERGNE

Suppléants : Jérôme DENOUE, Jean-Claude CUBAYNES, Pascal MAUGER, Martine GALTIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

5. DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX SYDED/ ENVIRONNEMENT

Le maire expose à l'assemblée délibérante que le mandat des délégués du conseil municipal au sein des comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Le maire propose comme délégué :

Titulaire : Frédéric VERGNE

Suppléante : Elisabeth CUBAYNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

6. DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE ANIMALE (SIFA).

Le maire expose à l'assemblée délibérante que le mandat des délégués du conseil municipal au sein des comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Il convient en conséquence de désigner les délégués de l'actuel conseil municipal au sein du SIFA.

Le maire propose comme délégués :

Titulaire : Jérôme DENOUE

Suppléante : Florence ALAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

7. DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX EN CHARGE DE LA DEFENSE

Le maire explique à l'assemblée délibérante qu'il serait souhaitable de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense, qui aura la vocation de développer le lien Armée-Nation, et d'être par conséquent, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Il convient en conséquence de désigner les délégués de l'actuel conseil municipal à la défense.

Le maire propose comme délégués :

Titulaire Jérôme DENOUE
Suppléant Mathieu VERGNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

8. DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY.

Le maire expose à l'assemblée délibérante que le mandat des délégués du conseil municipal au sein des comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Il convient en conséquence de désigner les délégués de l'actuel conseil municipal au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Le maire propose comme délégués :

Titulaire : Florence ALAUX
Suppléant : Jérôme DENOUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

9. DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU LOT (FDEL)

M. le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué titulaire :
- Frédéric VERGNE

Délégué suppléant :
- Mathieu VERGNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

10. DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL – COLLEGE DES ELUS AU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE (CNAS).

Le maire expose à l’assemblée délibérante que le mandat de délégué local pour le collège des élus du conseil municipal au sein du Comité National d’Action Sociale (CNAS) auquel adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Le maire propose comme délégué Local au collège des élus :

- Giselle GAUTIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

11. DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DESIMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Suite à la demande d’un certain nombre de membres du conseil, les noms proposés sont les suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. BRUNET Matthieu	M. BONNERY Alexandre
Mme CADART Anne-Marie	Mme CUBAYNES Elisabeth
M.CAR Marcel	Mme DAUTEUILLE Johanna
M. COMBEBIAS Pascal	M. DIALLO Saifoulaye
Mme CONEJERO Marie-France	M.GRUBER Jean-luc
M.DENOU Jérôme	Mme JOCHEM Marie-Ange
M. GARD Michel	M. MARABELLE Didier
Mme MAUGER Monique	M. MIQUEL Christian
M. MOMBRU Jean-Claude	M. OULIE Gérard
M. MONFORTE Frédéric	M. PAGES Christian
M. PANGRAZZI Jean-Michel	M. VALETTE Jean-Guy
M. WEILL Michaël	Mme VERBRUGGHE Luceite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 14 pour – 0 abstention – 0 contre

QUESTIONS DIVERSES

- A) A l'issue de la mise en place du conseil municipal du 25 mai, nous avons reçu les félicitations de Monsieur Michel PROSIC Préfet du Lot ainsi que les félicitations de Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE Président de l'Association des Maires du Lot de la région Occitanie.
- B) Une lettre de remerciements et d'informations sera distribuée rapidement dans les boîtes aux lettres.
- C) Des réflexions sont à l'étude par les membres du conseil pour mettre en place, par hameau, des réunions consultatives sur les besoins de nos administrés.
- D) Le service ADS (urbanisme due Grand Cahors) a repris son activité à partir du 24 mai 2020.
- E) Salle Polyvalente :les conseillers Pascal MAUGER et Jordan HAMADA ont été désignés par le Monsieur le maire et les membres du conseil, référents pour la salle polyvalente.
- F) Le maire propose de désigner dans les différentes commissions du Grand Cahors certains élus du conseil municipal.
- G) L'école de Cieurac a repris, selon la directive gouvernementale du ministère de l'Education Nationale, le 12 mai dernier avec un effectif de 12 élèves. A ce jour 26 élèves sont présents dans les 2 classes avec 2 professeurs des écoles et 3 services de cantine dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
- H) Monsieur le maire prendra sa décision par arrêté municipal sur le maintien ou non des manifestations selon les évolutions sanitaires.

La séance est levée à 22 h 30

La secrétaire de séance,

Le maire,

Anne-Marie CADART

Guy PEYRUS